

ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PLAN RÉGIONAL SUR L'ENVIRONNEMENT ÉLECTROMAGNÉTIQUE À BRUXELLES

La Région de Bruxelles-Capitale se dote d'une nouvelle législation concernant les normes d'exposition aux ondes radio, TV et GSM sur son territoire.

Son objectif: recenser l'ensemble des ondes électromagnétiques pour protéger efficacement l'environnement et la santé de la population, tout en garantissant une offre de téléphonie mobile de qualité.

1^{ER} AOÛT
↓
30 SEPTEMBRE
2022

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE!

Avant l'adoption de ce projet de plan régional, vous êtes invité(e) à participer activement à l'enquête publique.

Vos observations écrites peuvent être envoyées **au plus tard pour le 30 septembre** par mail (ep-ondes@environnement.brussels) ou par la poste (Bruxelles Environnement, Département Rayonnements et Technologies, av. du Port 86C/3000 à 1000 Bruxelles).

Le programme et les documents attendants peuvent être consultés sur le site web wwwenvironnement.brussels/ep-ondes, sur papier dans les 19 communes de la Région ou à l'accueil de Bruxelles Environnement (aux horaires de bureau, av. du Port 86C/3000 à 1000 Bruxelles).

Des questions ? Contactez le service Info-Environnement : +32 (0)2/775.75.75 ou info@environnement.brussels

02 775 75 75 • ENVIRONNEMENT.BRUSSELS



bruxelles
environnement
.brussels

